



LA RÉSERVE COMMUNAUTAIRE D'ANALALAVA

Catégorie : Réserve Spéciale
d'Analalava, Catégorie IV

Gestionnaire : Missouri Botanical
Garden (MBG)

Superficie : 229 ha

Localisation géographique : Province
Toamasina ; Région Atsinanana ;
District Toamasina II

Label international : Zone clé pour
la biodiversité, Aire Prioritaire pour la
Conservation des Plantes

**Début des financements de la
FAPBM :** 2012

DÉNOMINATION

Les forêts d'Analalava servaient de refuge pour les populations de Mahavelona (Foulpointe) pendant les guerres entre les Rois Betsimisaraka Ratsimilaho et Ramanano. Elles font partie d'un prolongement de deux forêts littorales qui commençaient de *Manda* ou la Forteresse : forêt d'Andranonampango et de Mangalimaso. À cette époque, Mahavelona était un port important pour l'exportation des esclaves partant de Madagascar, et ceci jusqu'en 1820, lors de l'abolition de l'esclavage après le pacte signé entre le Roi Radama et le gouvernement britannique. Certains esclaves qui se sont évadés étaient venus également se cacher dans ces forêts. Ainsi, au lieu de comprendre la signification d'Analalava comme « forêt – longue » suivant l'interprétation communément présumée, il est fort probable que cela ait une autre signification telle que : « anaty ala - lava » ou bien « anaty ala matetika », littéralement en français « rester longtemps dans la forêt » ou « rester souvent dans la forêt ».

ESPÈCES PHARES

C'est une **forêt dense humide de basse altitude**. Les espèces floristiques les plus caractéristiques de la Réserve sont les palmiers avec **26 espèces**.



3

**ESPÈCES DE
CHAUVE-
SOURIS**



23

**ESPÈCES
D'AMPHIBIENS**



52

**ESPÈCES
D'OISEAUX**



2

**ESPÈCES DE
CARNIVORES**
dont **1** vulnérable



5

**ESPÈCES DE
LÉMURIENS**
dont **1** classée
en danger et **4**
vulnérables (ex :
le lémur à front
blanc, *Eulemur
albifrons*)



27

**ESPÈCES DE
REPTILES**
dont **1** espèce
de caméléons en
danger



6

**ESPÈCES
D'AUTRES
MAMMIFÈRES**



273

**ESPÈCES DE
PLANTES**
dont **237**
endémiques de
Madagascar (**87 %**) :
2 espèces (dont 1
palmier) classées en
danger critique ; **4**
espèces en danger
et **3** vulnérables / **8**
endémiques locales
(**3 %**) comme le
palmier dont **1** en
danger critique et **3**
en danger

L'aire protégée d'Analalava est la seule aire protégée dont les pare-feux de 12km qui entourent entièrement la Réserve sont entretenus 2 fois par an. C'est une NAP à zéro feu depuis 2017.

SPÉCIFICITÉS DE L'AIRES PROTÉGÉE

PAYSAGES ET HABITATS



Forêt dense humide sempervirente de basse altitude dégradée, forêt marécageuse, fourré secondaire, prairies et pâturages secondaires.

PRESSIONS ET MENACES



Feux de brousse liés à la production de charbon ou à l'agriculture itinérante sur brûlis, espèces envahissantes.



VALEUR ÉCONOMIQUE

La forêt fournit les matières premières pour l'artisanat et la vannerie qui procurent un revenu non négligeable aux ménages.

La forêt est la source de plusieurs rivières qui assurent l'irrigation des rizières des bas-fonds.

2 481

habitants bénéficient directement des services écosystémiques fournis par l'aire protégée.



EFFORTS DE LA FAPBM ET RÉSULTATS

L'année 2020 est la 9^e année des financements de la FAPBM pour la Réserve d'Analalava. À ce jour, le montant total des subventions de la FAPBM à la NAP d'Analalava est de **917 161 228 MGA**.

Les activités financées sont les **activités de conservation (contrôle et surveillance, suivi écologique, restauration écologique, entretien de pare-feux, ...)**, **d'appuis au développement (mise en place d'activités génératrices de revenus/AGR et de filières, formation et renforcement de capacités, ...)**, **d'information, éducation et communication (IEC : sensibilisation villageoise, site Web, participation aux JME, foires internationales, production de newsletter, ...)**, **de construction d'infrastructures (centre d'interprétation, bungalows, ...)** et les **charges salariales et frais de fonctionnement**.

L'état de conservation des cibles de conservation de l'aire protégée reste à ce jour **stable**. La pression « feux » est maîtrisée à l'intérieur de la NAP.



CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le mode de gestion est de **type collaboratif entre le MBG et la plateforme Velon'ala**, constituée de plusieurs associations locales. Ces associations locales sont les bénéficiaires directs des appuis au développement financés par la FAPBM. Ces associations assurent également les activités de conservation telles que les patrouilles et surveillance de l'aire protégée, les travaux d'entretien des pare-feux et des pistes touristiques.



Activités de restauration écologique